



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
*Réunion du Comité Syndical
du 18 mai 2016*

**Réunion du Comité Syndical
du 18 mai 2016**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 4 avril 2016 s'est réuni le mercredi 18 mai 2016, à 14 Heures 00 à la Salle XVIIIème de l'Abbaye de Valloires à Argoules sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

Membres : 30

Présents : 22

Nombre de Votants : 21

Nombre de Voix : 28

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Madame Carole BIZET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Monsieur François BIZET, Conseiller municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller municipal de Favières
- Monsieur Jean DOMITILE, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Maire de Mers-les-Bains
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe VARLET
- Madame Zhora DARRAS

Représentant des Communes

- Monsieur Laurent PRUVOT-KURKOWSKI
- Monsieur Thierry LECLERCQ
- Monsieur René FICHAUX

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE, Directeur Général des Services
- Monsieur Jean-Marie CUMINAL, Président de l'Association de Valloires
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Jean-Claude RONGIER
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Stéphane DECAYEUX donne pouvoir à Madame Carole BIZET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin Lamotte-Croix-au-Bailly
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Sont également excusés

- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALI, Directrice de l'Environnement, Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint, Développement des Territoires

Monsieur MAQUET remercie Monsieur CUMINAL Président de l'Association de Valloires de recevoir le Comité Syndical à l'Abbaye. Il demande à Monsieur CUMINAL de prendre la parole. Monsieur CUMINAL fait une présentation des différentes activités existantes à l'Abbaye de Valloires ainsi que des projets d'investissement en cours.

Juridique

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical en date du 31 mars 2016
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 31 mars 2016.

Madame DAMIS FRICOURT demande à Monsieur MAQUET de modifier le compte-rendu à la page 20 et ce, à la demande de Monsieur DAVERGNE absent ce jour. Il faut remplacer « Conseil Communautaire » par « Comité Syndical ». Monsieur MAQUET demande à Monsieur DE LIMERVILLE d'effectuer la modification.

2. Approbation des résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 11 mars 2016

Au cours de la réunion, les membres du Conseil d'Exploitation se sont prononcés et ont émis un avis favorable sur le projet de Budget Primitif de Destination Baie de Somme 2016. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical en date du 31 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 11 mars 2016.

Monsieur BAILLET indique que les réunions du Conseil d'Exploitation sont importantes. Cela permet de connaître le personnel. Monsieur MAQUET rappelle qu'il est important de soutenir l'ensemble des responsables de sites ainsi que leur équipe.

Monsieur GORRIEZ indique que c'est une culture du résultat.

3. Adhésion au groupement de commandes Somme Numérique

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard souhaite adhérer au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, en cours de constitution pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au Groupement de Commandes Somme Numérique, et a autorisé le Président à signer l'Acte Constitutif du groupement de commandes et à représenter le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard dans les commissions prévues.

Monsieur MAQUET demande à Monsieur DALLE de présenter ce rapport. Monsieur DALLE présente les avantages de cette adhésion.

Finances

Monsieur MAQUET donne la parole à Monsieur DROZ BARTHOLET pour la présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion et ce, sous couvert de Monsieur RONGIER comptable public. Monsieur RONGIER a confirmé que les résultats des comptes de gestion sont conformes à ceux des Comptes Administratifs. Monsieur MAQUET indique qu'il ne participera pas aux votes des comptes administratifs et de gestions et demande à Madame SUEUR, doyenne d'âge, de présider le Comité Syndical.

4. Compte Administratif 2015 – Budget Principal

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 17 006 749,93 € et les dépenses à 13 984 688,09 €, soit un solde d'exécution constatée + 3 022 061,84 € pour l'exercice 2015.

Les restes à reporter s'élèvent en recettes à 4 937 564,00 € et en dépenses à 2 886 795,00 €, soit un différentiel de + 2 050 769,00 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'année N-1 pour + 1 508 314,52 €, s'élève à + 4 530 376,36 €.

Le résultat disponible après imputation des restes à reporter s'élève à + 6 581 145,36 €.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 549 074,88 € et les dépenses à 5 609 420,11 €, soit un solde d'exécution constaté de - 60 345,23 € pour l'exercice 2015.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1 pour + 457 988,98 €, s'élève à +397 643,75 €.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2015 (investissement + fonctionnement) s'élève à + 2 961 716,61 €.

Le résultat de clôture de l'année 2015, après imputation des reports de l'année N-1, est excédentaire de + 4 928 020,11 €.

Le Compte Administratif 2015 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Principal du Syndicat Mixte.

5. Compte Administratif 2015 – Budget Annexe de la ZAC du Royon

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 61 071,45 € et les dépenses à 1 185,22 €, soit un solde d'exécution constaté de + 59 886,23 € pour l'exercice 2015.

Il n'y a pas eu de restes à reporter fin 2015.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'année N-1 pour + 354 608,63 €, s'élève à + 414 494,86 €. Le résultat disponible après imputation des restes à reporter s'élève à + 414 494,86 €.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 154,61 € et les dépenses à 61 271,45 €, soit un solde d'exécution constaté de - 61 116,84 €.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1 pour + 51 179,65 €, s'élève à -9 937,19 €.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2015 (investissement et fonctionnement) s'élève à - 1 230,61 €

L'excédent de clôture de l'année 2015 (investissement + fonctionnement), après imputation des reports de l'année N-1, s'élève à + 404 557,67 €.

Le Compte Administratif 2015 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la ZAC du Royon.

Monsieur MAQUET fait un point aux membres du Comité Syndical sur l'état d'avancement des négociations avec Pierre et Vacances. Il rappelle que le dossier porte sur trois points :

- 1 - Aquaclub de Belle Dune*
- 2 - Les baux commerciaux et emphytéotiques*
- 3 - L'extension des 120 logements au profit du groupe Pierre et Vacances*

6. Compte Administratif 2015 – Budget Annexe du Centre Conchylicole

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 112 520,72 € et les dépenses à 107 210,36 €, soit un solde d'exécution constaté de + 5 310,36 € pour l'exercice 2015.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'exercice N-1 pour – 49 060,62 €, s'élève à – 43 750,26 €.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 177 375,17 € et les dépenses à 110 331,59 €, soit un solde d'exécution constaté de + 67 043,58 €.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1 pour 0,00 €, s'élève à + 67 043,58 €.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2015 (investissement + fonctionnement) s'élève à + 72 353,94 €.

Le résultat de clôture de l'année 2015 (investissement + fonctionnement), après imputation du report de N-1, est bénéficiaire de + 23 293,32 €.

Le Compte Administratif 2015 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Centre Conchylicole.

Monsieur MAQUET indique qu'un avenant va être signé avec Véolia et que le Syndicat Mixte a un an pour relancer la Délégation de Service Public.

7. Compte Administratif 2015 – Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,00 € et les dépenses à 58 260,22 €, soit un solde d'exécution constaté de - 58 260,22 € pour l'exercice 2015.

Les restes à reporter s'élèvent en dépenses à 492 911,00 € et en recettes à 363 334,00 €, soit un différentiel de - 129 577,00 €. Ces sommes à reporter correspondent aux engagements de dépenses et de recettes à fin 2015.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'exercice N-1 pour 0,00 €, s'élève à - 58 260,22 €.

Le résultat disponible après imputation des restes à reporter s'élève à - 187 837,22 €.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 081 721,63 € et les dépenses à 77 916,60 €, soit un solde d'exécution constaté de + 1 003 805,03 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement, après intégration du report de l'exercice N-1 pour 0,00 €, s'élève à + 1 003 805,03 €.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2015 (investissement + fonctionnement) s'élève à + 945 544,81 €.

Le résultat de clôture de l'année 2015 (investissement + fonctionnement), après imputation du report de N-1, est bénéficiaire de + 945 544,81 €.

Le Compte Administratif 2015 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire.

8. Compte Administratif 2015 – Budget Annexe ZAC du Moulinet

Section d'investissement

Néant, il n'y a pas eu d'écriture ni en recettes, ni en dépenses d'investissement

Il n'y a pas eu de Restes à réaliser en fin d'année 2015.

S'agissant du premier exercice, il n'y a pas eu de report de l'exercice N-1.

Il n'y a pas eu de résultat de clôture de la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Néant, il n'y a pas eu d'écriture ni en recettes, ni en dépenses de fonctionnement.

S'agissant du premier exercice, il n'y a pas eu de report de l'exercice N-1.

Il n'y a pas eu de résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2015 (investissement et fonctionnement) s'élève à 0,00 €

Le résultat de clôture de l'année 2015 (investissement + fonctionnement), après imputation des reports de l'année N-1, s'élève à + 0,00 €.

Le Compte Administratif 2015 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet.

Monsieur MAQUET rappelle que les premiers travaux auront lieu en septembre prochain.

9. Compte Administratif 2015 – Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme

Section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 681 020,28 € et les dépenses à 581 355,89 €, soit un solde d'exécution constaté de + 99 664,39 € pour l'exercice 2015.

Les restes à reporter s'élèvent en dépenses à 484 813,00 € et en recettes à 400 000,00 €, soit un différentiel de - 84 813,00 €. Ces sommes à reporter correspondent aux engagements de dépenses et de recettes à fin 2015.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'exercice N-1 pour + 1 971 595,42 €, s'élève à + 2 071 259,91 €. Le résultat disponible après imputation des restes à reporter s'élève à + 1 986 446,81 €.

Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 388 717,38 € et les dépenses à 11 001 354,57 €, soit un solde d'exécution constaté de + 387 362,81 € pour l'exercice 2015.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1 pour - 653 027,23 €, s'élève à -265 664,42 €.

Résultat :

Le solde d'exécution de l'année 2015 (investissement + fonctionnement) s'élève à + 487 027,20 €.

Le résultat de clôture de l'année 2015 (investissement + fonctionnement), après imputation des reports de l'année N-1 est excédentaire pour un montant de + 1 805 595,39 €.

Le Compte Administratif 2015 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme.

Monsieur MAQUET indique qu'il faut rester prudent sur la gestion de Destination Baie de Somme et qu'il y a une amélioration au niveau du Cap Hornu.

10. Compte de gestion 2015 - Budget Principal

Le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2015, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2015. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a constaté, à l'unanimité, l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal et a approuvé le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal.

11. Compte de gestion 2015 - Budget Annexe de la ZAC du Royon

Le Compte de Gestion du Budget Annexe de la ZAC du Royon pour l'exercice 2015, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2015. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a constaté, à l'unanimité, l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de la ZAC du Royon et a approuvé le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de la ZAC du Royon.

12. Compte de gestion 2015 - Budget Annexe du Centre Conchylicole

Le Compte de Gestion du Budget Annexe Centre Conchylicole pour l'exercice 2015, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2015. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a constaté, à l'unanimité, l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe du Centre Conchylicole et a approuvé le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe du Centre Conchylicole.

13. Compte de gestion 2015 - Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral

Le Compte de Gestion du Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire pour l'exercice 2015, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2015. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a constaté, à l'unanimité, l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe – Gestion des Propriétés du Conservatoire et a approuvé le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire.

14. Compte de gestion 2015 - Budget Annexe ZAC du Moulinet

Le Compte de Gestion du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet pour l'exercice 2015, établi par le Comptable Public, atteste de l'absence d'activité sur ce Budget Annexe.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a constaté, à l'unanimité, l'absence d'activité dans les Comptes de Gestion 2015 du Budget Annexe ZAC du Moulinet.

15. Compte de gestion 2015 - Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme

Le compte de gestion du Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme pour l'exercice 2015, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2015. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a constaté, à l'unanimité, l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme et a approuvé le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme.

Madame SUEUR demande à Monsieur MAQUET de réintégrer le Comité Syndical. Elle indique à Monsieur MAQUET que les comptes administratifs et de gestion ont été approuvés à l'unanimité. Monsieur MAQUET remercie les membres du Comité Syndical pour leur confiance. Il remercie également le personnel du Syndicat Mixte pour le travail fourni.

16. Affectations des résultats de l'exercice 2015

16/1 - Budget Principal

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2014	virement à la Section de fonctionnement	résultats de l'exercice 2015	restes à réaliser 2015	solde restes à réaliser 2015	chiffres 2015 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A + 1 508 314,52 €		C + 3 022 061,84 €	D Dép 2 886 795,00 € Rec. 4 937 564,00 €	Rec- Dep=E + 2 050 769,00 €	F= A + C + E + 6 581 145,36 €
fonctionnement	A +457 988,98€	B	C - 60 345,23 €			G= A - B + C + 397 643,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement de + 397 643,75 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2015	397 643,75 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	397 643,75 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

16/2 - Budget Annexe de la ZAC du Royon

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2014	Virement à la section d'investisst.	Résultats de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde restes à réaliser 2015	Chiffres 2015 à prendre en compte pour l'affec- tation du résultat
Investissement	A		C	D	Rec-Dep=E	F= A + C
	+ 354 608,63 €		+ 59 886,23 €	Dép : 0,00 €	0,00 €	+ 414 494,86 €
				Rec : 0,00 €		
fonctionnement	A	B	C			G= A - B + C
	+ 51 179,65 €	néant	- 61 116,84 €			-9 937,19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat déficitaire de fonctionnement de - 9 937,19 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2015	0,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	9 937,19 € 9 937,19 €

Affectations des résultats de l'exercice 2015 16/3 - Budget Annexe du Centre Conchylicole

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2014	virement à la section d'investissement	Résultats de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde restes à réaliser 2015	chiffres 2015 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A	B	C	D	Rec- Dep=E	F= A + C + E
	- 49 060,62 €		+ 5 310,36	Dép : 0 €	0 €	- 43 750,26 €
				Rec : 0 €		
Fonctionnement	A	B	C			G= A - B + C
	+ 0,00 €	Néant	+ 67 043,58 €			+ 67 043,58 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement de + 67 043,58 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2015	67 043,58 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	43 750,26 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 23 293,32 €
Total affecté au c/ 1068 :	43 750,26 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Affectations des résultats de l'exercice 2015 16/4 - Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2014	virement à la section d'investissement	Résultats de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde restes à réaliser 2015	chiffres 2015 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A	B	C	D	Rec-Dep=E	F= A + C + E
	0,00 €		-58 260,22 €	Dép : 492 911,00 €	-129 577,00 €	- 187 837,22 €
				Rec : 363 334,00 €		
Fonctionnement	A	B	C			G= A - B + C
	0,00 €	Néant	+ 1 003 805,03 €			+ 1 003 805,03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement de + 1 003 805,03 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2015	1 003 805,03 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	187 837,22 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	815 967,81 €
Total affecté au c/ 1068 :	187 837,22 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Affectations des résultats de l'exercice 2015
16/5 - Budget Annexe ZAC du Moulinet

Le Comité Syndical, après avoir constaté l'absence d'écriture dans le Compte Administratif et dans le Compte de Gestion pour l'exercice 2015, exercice de création administrative pour ce Budget Annexe, constate l'absence de résultat à affecter pour le Budget Annexe de la ZAC du Moulinet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a constaté, à l'unanimité, l'absence de résultat à affecter pour le Budget Annexe de la ZAC du Moulinet.

Affectations des résultats de l'exercice 2015
16/6 - Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2014	Virement à la section d'investissement	Résultats de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde restes à réaliser 2015	Chiffres 2015 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A		C	D	Rec-Dep=E	F= A + C + E
	+ 1 971 595,42 €		+ 99 664,39 €	Dép : 484 813 €	- 813,00 €	+ 1 986 446,81 €
				Rec : 400 000,00 €		
fonctionnement	A	B	C			G= A - B + C
	- 653 027,23 €	néant	+ 387 362,81 €			- 265 664,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'affecter la totalité du résultat déficitaire de fonctionnement de - 265 664,42 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2015	0,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	265 664,42 € 265 664,42 €

17 - Budget Supplémentaire 2016 Budget Principal

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal du Syndicat Mixte pour 2016 s'établit comme suit :

- en section d'investissement excédent de : + 15 000,28 €
- en section de fonctionnement résultat de : + 0,00 €

Ce budget vient compléter le Budget Primitif 2016 adopté le 31 mars 2016.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – Recettes d'investissement

En recettes d'investissement, le Budget Supplémentaire comprend :

- au chapitre 001 « Solde d'exécution positif reporté de N-1 » : le complément de reprise du report de l'année 2015 pour 0,28 €.
- les inscriptions des opérations individualisées nouvelles pour lesquelles les financements sont obtenus pour 1 182 686,00 € et les compléments d'inscriptions sur des opérations antérieures non reprises en RAR pour 51 953,00 €, soit un montant total d'inscriptions budgétaires de 1 249 639,00 €.

B – Dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement, le Budget Supplémentaire comprend :

- les inscriptions des dépenses sur les opérations individualisées nouvelles pour lesquelles les financements sont obtenus pour 1 182 686,00 € et les compléments d'inscriptions sur des opérations antérieures non reprises en RAR pour 66 953,00 €, soit un montant total d'inscriptions budgétaires de 1 249 639,00 €.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – Recettes de fonctionnement :

En recettes de fonctionnement, le Budget Supplémentaire comprend :

- au chapitre 73 « taxes et impôts » : les recettes correspondant aux compléments de facturation sur la taxe de séjour 20 000,00 €.

B – Dépenses de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement, le Budget Supplémentaire comprend :

- au chapitre 67 « charges exceptionnelles » : les dépenses complémentaires liées à l'annulation des titres correspondant aux taxations antérieures de taxe de séjour pour 20 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Principal du Syndicat Mixte au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures Formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

18. Budget Supplémentaire 2016 - Budget Annexe de la régie
Destination Baie de Somme

Le Budget Supplémentaire du Budget annexe de la régie Destination Baie de Somme pour 2016 s'établit comme suit :

- en section d'investissement un déficit de : 25 000,00 €
- en section de fonctionnement un excédent de : 0,48 €

Ce budget vient compléter le Budget Primitif 2016 adopté le 31 mars 2016.

I – SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – Recettes d'investissement :

Néant

B – Dépenses d'investissement :

Les opérations individualisées comprennent une inscription budgétaire complémentaire liée aux travaux de mise en conformité de l'Aquaclub à hauteur de 25 000 €.

Le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de Destination Baie de Somme dégageait un excédent de la section d'investissement de 1 780 205,81 €. Après imputation de cette inscription complémentaire, l'excédent net de la section d'investissement s'élève à 1 755 205,81 €.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – Recettes de fonctionnement :

Néant

B – Dépenses de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement, le Budget Supplémentaire comprend :

- au chapitre D002 « Déficit d'exploitation reporté N-1 » : la diminution de la reprise du déficit de l'année 2015 pour – 1 247,48 €
- au chapitre 012 « charges de personnel » : l'affectation de cet excédent en totalité pour 1 247,00 €,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent Budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.

19. Budget Supplémentaire 2016 - Budget Consolidé

Le Budget Supplémentaire 2016 consolidé se présente comme suit :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses			
Budget Principal	20 000,00 €	1 234 639,00 €	1 254 639,00 €
Budget Annexe régie DBS	-0.48 €	25 000,00 €	24 999,52 €
Total Dépenses	19 999,52 €	1 259 639,00 €	1 279 638,52 €
Recettes			
Budget Principal	20 000,00 €	1 249 639,00 €	1 269 639,00 €
Budget Annexe régie DBS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes	20 000,00 €	1 249 639,00 €	1 269 639,00 €
Solde	0,48 €	- 10 000,00 €	- 9 999,52 €

Le Budget Consolidé du Budget Primitif 2016 du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard adopté le 31 mars 2016 dégageait un excédent global de 3 119 444,54 €. Après imputation de ce Budget Supplémentaire Consolidé, l'excédent net s'élève à 3 109 445,02 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Supplémentaire 2016 Consolidé du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

Monsieur MAQUET indique que les mises aux normes concernent l'Aquaclub.

20. Cession d'immobilisations - Budget Principal

Il s'agit de la cession d'un chargeur :

Lors de la passation du marché relatif à l'achat d'un chargeur, dans le cadre de l'opération de protection des zones urbanisées du Vimeux, il avait été proposé aux candidats de faire une offre de reprise d'un chargeur sur pneus FIAT acquis pour 137 658,40 € TTC en 2004.

Le marché a été attribué au candidat qui a proposé la meilleure offre. Celle-ci prévoyait une valeur de reprise du chargeur à hauteur de 12 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à la cession du chargeur sur pneus FIAT au prix de 12 000 € TTC, à établir la facture et le titre de recettes, à passer les écritures comptables et à procéder la sortie du fichier des immobilisations correspondant à cette cession.

Monsieur DALLE indique qu'il s'agit d'une simple sortie d'inventaire de l'ancien chargeur.

21. Approbation de tarifs 2016

21/1 - Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme d'Ault

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties, les principes et modalités de mise en œuvre de cette prestation.

Les tarifs sont les suivants :

- 11 €/adulte et de 7 €/enfant (de 6 à 16 ans) réparé comme suit :
 - Office de Tourisme Ault : 4 €/adulte et 3 €/enfant
 - Maison de la Baie de Somme : 7 €/adulte et 4 €/enfant
- (Sortie à partir de 7 personnes minimum).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme d'Ault-Onival-Bois de Cise pour la réalisation de guidage en commun sur le site du Bois de Cise, ainsi que les tarifs des sorties et a autorisé le Président à la signer.

21/2 - Projection de films à la Maison de la Baie de Somme

Le tarif correspondant à cette prestation est le suivant :

- 3 € TTC pour les adultes (+ de 16 ans)
- 1 € TTC pour les enfants (6 à 15 ans)
- Gratuit moins de 6 ans

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise en place de projection de films à la Maison de la Baie de Somme ainsi que les tarifs correspondants.

Monsieur BAILLET indique que contrairement à ce que dit la presse il n'a pas critiqué le personnel de la Maison de la Baie. Monsieur MAQUET demande à Monsieur DALLE une présentation des différents rapports.

Monsieur MAQUET salut les équipes pour le courage et les encouragements à redynamiser les différents sites de Destination Baie de Somme. Monsieur LECOMTE indique que la collection des oiseaux de la Maison de la Baie va être reprise par la Fédération des Chasseurs.

21/3 - Tarif produit « Petits Experts de la Baie »

Des ateliers « petits experts de la Baie » seront animés par les guides de la Maison de la Baie de Somme pour les enfants avec l'idée de pouvoir leur apprendre la Baie de Somme, sa faune et sa flore de manière ludique.

Le tarif est le suivant :

Produit « Petit Expert » + entrée au musée pour les enfants 7-9 ans : 8 € TTC
L'accès des parents à l'atelier est gratuit, l'accès au musée reste payant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise en place du produit « petits experts de la Baie » ainsi que le tarif correspondant.

21/4 - Tarif spécial « Salon du Migrateur »

Dans le cadre du « salon du migrateur » qui aura lieu à Cayeux-sur-Mer le 9 et 10 juillet 2016, la Commune de Cayeux-sur-Mer va accueillir entre 15 000 et 18 000 personnes.

La Maison de la Baie de Somme propose de s'associer à cette manifestation en accordant une réduction de 50 % sur son tarif d'entrée pour toute personne munie d'un billet d'entrée au salon du migrateur.

Le tarif spécial « salon du migrateur » est fixé à 6,90 € - 50 % = 3,45 € arrondi à 3,50 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le tarif spécial « salon du migrateur » au prix de 3,50 €.

21/5 - Manifestations aux Jardins de Valloires

Dans le cadre des manifestations 2016 aux Jardins de Valloires, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité d'approuver l'ouverture de la table du Jardinier le soir aux dates suivantes :

- 21 mai 2016 (Fête de la Nature)
- 18 et 19 juin 2016 (Jardins en Scène)
- 2 juillet 2016 (Autour de la Rose)
- 13 août 2016 (weekend du 15 août)

Dans le cadre de la manifestation les « Jardins en Scène » les 18 et 19 juin 2016, et comme chaque année, conformément au cahier des charges, l'accès aux jardins est gratuit.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité d'approuver la tarification gratuite des Jardins de Valloires, les 18 et 19 juin 2016 dans le cadre de la manifestation « Les Jardins en Scène ».

Dans le cadre de la manifestation « Autour de la Rose » qui aura lieu les 2 et 3 juillet 2016, il est envisagé de créer un **tarif exposant de 50 €** (option) au lieu de 150 € pour les pépiniéristes et professionnels du végétal qui viennent exposer avec leur propre chapiteau ou parasol (dans le respect de la charte / couleur blanche).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité d'approuver les conditions tarifaires relatives à la manifestation « Autour de la Rose ».

21/6 - Maison de la Baie

Dans le cadre de la manifestation « Toumouton » organisée par l'association Vivre Ensemble qui se déroulera sur la Commune de Cayeux-sur-Mer dans le Hameau de la Mollière, les 18 et 19 juin 2016, la Maison de la Baie de Somme souhaite s'associer à cette organisation et mettre en place une réduction « Toumouton ».

Par conséquent, et après avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'une sortie nature d'une heure sur les plantes comestibles de l'estuaire gratuite, une randonnée dans les Bas-Champs entre le « Toumouton » et la Maison de la Baie gratuite ainsi qu'une réduction de 15 % sur l'entrée du site pour les personnes venant du « Toumouton ».

Monsieur MAQUET indique que le carnet de parcours de la Maison de la Baie est bien réalisé.

**Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
22/1 - Signature de la convention-cadre relative à la stratégie littorale
Bresle Somme Authie**

Pour mener à bien cette démarche, un PAPI d'intention présentant le territoire et la démarche pressentie a été labellisé en Commission Mixte Inondation le 20 mars 2012. Cette première labellisation a permis de lancer le développement du PAPI « complet ».

Le dossier du PAPI complet a été déposé le 30 juin 2015 pour instruction auprès des services de la Préfecture et de la DREAL Picardie. Le PAPI Bresle Somme Authie a été labellisé lors de la Commission Mixte Inondation du 5 novembre 2015 validant les orientations stratégiques ainsi que les fiches-actions en découlant. Cette labellisation a ainsi permis d'obtenir les financements de l'Etat nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du programme pour les six prochaines années.

La session budgétaire du Conseil Régional Nord Pas de Calais Picardie (Hauts de France) est prévue le 31 mai 2016. La maquette financière du PAPI Bresle Somme Authie sera ainsi finalisée au début du mois de juin 2016 permettant ainsi de signer la convention-cadre dans la deuxième quinzaine du mois de juin 2016.

Cette convention doit être signée entre la Région Nord Pas-de-Calais Picardie (Hauts de France), les Départements de la Somme et de la Seine Maritime, les Agences de l'Eau Artois Picardie et Seine Normandie, la Communauté de Communes Opale Sud et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et la Communauté de Communes Opale Sud sont chargés de l'animation et du suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI BSA.

La durée de la convention est de six ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, la convention cadre relative à la stratégie littorale Bresle Somme Authie, ainsi qu'à rechercher l'ensemble des subventions pour l'ensemble des territoires de son périmètre (Normand, Picard et Pas-de-Calais), à déposer les dossiers de demande de financement, à réaliser et à signer les conventions avec l'ensemble des partenaires nécessaires à la mise en œuvre du PAPI Bresle Somme Authie.

Monsieur MAQUET indique que nous n'avons pas encore le positionnement de la Région quant au financement du PAPI. Monsieur BAILLET remercie Madame SCHAUNER pour tout le travail accompli sur le PAPI.

Monsieur LECOMTE remercie également le travail de madame SCHAUNER sur le PAPI. Monsieur MAQUET indique qu'un gros travail a été réalisé par les équipes du service aménagement sur ce dossier. Madame SCHAUNER fait un point sur le PPRN. Messieurs HERTAULT et BAILLET indiquent que la concertation est importante sur ce dossier avec le Préfet.

**Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
22/2 - Signature d'un contrat d'animation avec l'Agence de l'Eau Seine
Normandie**

L'axe 0 intitulé « gouvernance du PAPI » prévoit dans la fiche-action 0-1B la création d'un poste de chef de projet ingénieur hydraulique (fluvial et côtier).

Ce poste va permettre d'assurer la cohérence entre le littoral, les terres basses et les zones arrière du périmètre du PAPI Bresle Somme Authie.

Le financement de ce poste est prévu pour 6 ans selon le plan de financement suivant :

Plan de financement	Taux	Montant
Maitrise d'Ouvrage Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (dotation Communes)	75 %	180 000 €
Agence de l'Eau Seine-Normandie	25 %	60 000 €
Total	100 %	240 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention d'animation avec l'Agence Seine Normandie, et a autorisé le Président à la signer sous réserve de la signature de la convention financière PAPI ainsi que des différentes conventions financières avec les communes.

Opérations d'environnement

Monsieur DESANLIS fait une présentation de la stratégie. Monsieur BAILLET félicite le travail de Sébastien DESANLIS sur le dossier de Routhiauville.

23/1 - Grand Site de France Baie de Somme Programme d'études 2016

Les partenaires financiers ont été sollicités sur la base du plan de financement global présenté ci-dessous :

Source de financement	Taux (%)	Montant (euros TTC)
ETAT (crédits OGS)	69 %	75 000 €
Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – Dotation d'investissement (CD 80)	31 %	33 780 €
TOTAL	100 %	108 780 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement global révisé du programme d'études présenté ci-dessus et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédure adaptée.

Opérations d'environnement

23/2 - Réaménagement de la pointe de Routhiauville

Requalification du parking et de l'accès au sentier de découverte des dunes de l'Authie - Travaux tranche 1 - Avenant n° 1 au marché de travaux

Les prestations réalisées en plus-value s'élèvent à 542,80 € HT, soit 651,36 € TTC soit une augmentation de 0,36 % portant le montant total du marché à 150 468,82 € HT ; soit 180 562,58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au réaménagement de la Pointe de Routhiauville, et a autorisé le Président à le signer.

Opérations d'environnement

23/3 - Convention d'attribution du Domaine Public au Conservatoire du Littoral - Site des Dunes de l'Authie, Commune de Fort-Mahon Plage

Dans le prolongement de la démarche « Terres et Mers partagées », validée par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire de juillet 2004, et par souci de cohérence avec le programme de valorisation de la Baie d'Authie Sud, le « poulier » naturel d'environ 84 ha est proposé d'être attribué par les services de l'Etat au Conservatoire du Littoral pour une durée de 9 ans.

Au vu de la convention tripartite relative au partenariat entre le Département de la Somme, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard et le Conservatoire du Littoral concernant notamment la gestion des propriétés de ce dernier, il appartient au Syndicat Mixte de se positionner sur cette opportunité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur cette opportunité de gestion foncière et d'inscription de cette nouvelle propriété à l'inventaire des sites gérés dans le cadre de la convention tripartite Département/Conservatoire du Littoral et Syndicat Mixte.

Monsieur BAILLET rappelle que le partenariat est fort entre le Syndicat Mixte et le Conservatoire du Littoral. Monsieur MAQUET rappelle qu'il est important de protéger pour développer.

Opérations de Communication

24/1 - Jardins de Valloires - Mise en vente du magazine culinaire « Recettes Nature, de la cueillette à l'assiette »

Ce magazine, entièrement conçu en interne, sera mis en vente dans les boutiques Destination Baie de Somme au prix de 4,50 € TTC. Il sera édité dans un premier temps à 2 000 exemplaires et pourra aussi être vendu à la Table du Jardinier avec un menu spécial ou en dépôt dans les offices de tourisme qui en feront la demande.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise en vente du magazine culinaire « Recettes Nature, de la cueillette à l'assiette » au prix de 4,50€ TTC.

Monsieur MAQUET indique que comme historiquement on finançait Rue pour l'Open de la Baie, on va cette année exceptionnellement attribuer une subvention au tennis Club du Canton d'Ault.

24/2 - Subvention au profit du tennis club du canton d'Ault

Le tournoi de tennis de Mers-les-Bains est organisé par le tennis club du canton d'Ault du 3 au 15 août 2016. Il se déroulera sur les courts de terre battue situé sur la Prairie de Mers- les-Bains.

Le budget de la manifestation s'élève à 12 000 €. Le club sollicite du Syndicat Mixte une participation à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 1 000 € au profit du club de tennis du canton d'Ault dans le cadre de l'organisation du tournoi de Mers-les-Bains du 3 au 15 août 2016.

25. Gestion du Personnel - Syndicat Mixte
25/1 - Service Aménagement : transformation d'un CDD en CDI –
Ingénieur en charge du montage et du suivi d'opérations littorales

Le contrat de cet agent s'achève le 18 juillet 2016.

Les missions exercées sont les suivantes pour la gestion du littoral :

- montage, suivi et réalisation des actions du PAPI BSA,
- gestion du trait de côte : surveillance, suivi du trait de côte et des ouvrages, recherche et mise en œuvre des actions d'intervention,
- montage et suivi des opérations de gestion et d'aménagement du littoral,
- mise en place et animation de partenariat opérationnel avec les écoles, universités, les réseaux d'observations, les partenaires institutionnels.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le contrat de travail à durée indéterminée correspondant à compter du 19 juillet 2016, qui a été consultable en séance.

Gestion du Personnel
Syndicat Mixte
25/2 - Recrutement d'une animatrice zones humides pour le site
RAMSAR de la Baie de Somme

Depuis 2012, le Syndicat Mixte a été désigné animateur du site Ramsar de la Baie de Somme.

Par délibération en date du 9 juillet 2015, le Comité Syndical a autorisé la mise en œuvre des actions du plan de gestion RAMSAR.

Par délibération en date du 8 octobre 2015, le Comité Syndical a approuvé le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre du plan de gestion RAMSAR.

Au sein de la Direction de l'Environnement, l'animatrice mettra en œuvre les actions en faveur des zones humides pour le site RAMSAR.

Ses missions sont les suivantes :

- animer le territoire Ramsar et les communes alentours : charte Ramsar, sensibilisation des propriétaires...
- assurer l'expertise des zones humides : conseils de gestion, définition de projets de restauration de zones humides, appui aux acteurs locaux sur la gestion des dossiers relatifs à la loi sur l'eau...
- participer aux études et actions sur les zones humides (caractérisation des mares, diagnostic roselières, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, suivis scientifiques, naturalistes et hydrologiques...),
- participer au suivi de la mise en œuvre du plan de gestion Ramsar (observatoire, pilotage des actions et évaluation...).

La dépense est inscrite au Budget Principal 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le contrat de travail à durée déterminée correspondant à compter rétroactivement du 1^{er} mai 2016 et ce, pour une durée de 12 mois avec reconduction possible, qui a été consultable en séance.

Gestion du Personnel
Destination Baie de Somme

25/3 - Autorisation donnée au Président de signer des avenants aux contrats de travail à durée indéterminée (modification des conditions d'emploi), des contrats de travail à durée indéterminée en cas de remplacement, (démission, départ en retraite, licenciement, rupture conventionnelle).

Dans le cadre de la gestion de l'ensemble des sites de Destination Baie de Somme, je suis amené à procéder à la signature d'avenants aux contrats de travail à durée indéterminée dans des hypothèses d'évolution professionnelle, de mutation et de rémunération.

Il peut arriver également en cas de démission, départ en retraite, licenciement, rupture conventionnelle, de devoir procéder au remplacement de salariés en pleine saison.

Afin de pouvoir assurer la continuité de l'exploitation dans les meilleures conditions, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer des avenants aux contrats de travail à durée indéterminée (modification des conditions d'emploi), des contrats de travail à durée indéterminée en cas de remplacement, (démission, départ en retraite, licenciement, rupture conventionnelle).

Un état récapitulatif des embauches et des modifications vous sera présenté en fin d'année lors d'un Comité Syndical.

Monsieur MAQUET souhaite faire prendre cette délibération afin de donner plus de souplesse au fonctionnement Destination Baie de Somme.

Gestion du Personnel
Destination Baie de Somme

25/4 - Parc du Marquenterre : Création d'un poste de chef cuisinier

Afin de renforcer l'équipe existante et d'accroître la qualité de la restauration au Parc du Marquenterre, *après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de créer un poste de chef cuisinier et autorise le Président à signer un contrat de travail à durée indéterminée à compter du 1er juin 2016.*

Les délibérations ont été enregistrées en Sous-Préfecture d'Abbeville, en date du 1^{er} juin 2016.

Le relevé de décisions a été approuvé,, par les membres du Comité Syndical en date2016.

Emmanuel MAQUET
Président